

## Modalités de la campagne Ensemble on verdit

- Les arbres offerts dans le cadre de la campagne Ensemble, on verdit sont plantés par le GRAME.
- Le GRAME se réserve le droit de modifier les essences disponibles et ce, à tout moment de la campagne.
- La campagne Ensemble, on verdit s'adresse aux résidents externes de la ville de Montréal.
- La campagne Ensemble, on verdit s'inscrit dans un effort global de maintien du couvert végétal de nos communautés et de résilience de nos forêts urbaines ;
- Les arbres achetés dans cette campagne sont voués, notamment au remplacement d'arbres morts ou abattus ;
- La campagne Ensemble, on verdit se déroule du début mai à la fin septembre.
- Les plantations auront lieu tout au long la campagne avec les dernières plantations en octobre.
- Aucune restriction d'essence d'arbre en fonction du territoire n'est prévue ;

### 1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CAMPAGNE ENSEMBLE, ON VERDIT

#### 1.1. Conditions d'achat

- L'acheteur s'engage à :
- Être propriétaire d'une résidence unifamiliale ou multifamiliale ou être un gestionnaire dûment autorisé par le syndicat des copropriétaires d'un bâtiment ou être un locataire dûment autorisé par le propriétaire d'une résidence unifamiliale ou multifamiliale située sur le territoire participant ;
- S'assurer que l'arbre ne sera pas planté sur l'emprise de la ville ;
- Vérifier la localisation d'infrastructures souterraines : **En s'informant sur les réseaux privés** passant sous son terrain ;
  - o **En contactant gratuitement Info-Excavation** avant le jour de plantation et identifier l'emplacement de plantation en fonction d'infrastructure souterraine  
L'acheteur doit communiquer avec Info-Excavation afin de connaître les



infrastructures souterraines présentes dans le sol. Info-Excavation est un service gratuit partout au Québec qui couvre tous les réseaux souterrains des entreprises membres (électricité, téléphone, gaz naturel, câble et autres). Composez-le : 1 800 ON-EXCAVE (1 800 663-9228).

## 1.2. Plantation et entretien

- L'acheteur s'engage à :
- Planter l'arbre à l'adresse de plantation, située sur le territoire participant;
- Suivre les conseils d'entretien, disponibles dans la section *conseils d'entretien sur le site web* ;
- Arroser adéquatement son arbre en se référant à la section arrosage du site web ;
- Respecter les espacements requis à proximité des infrastructures (ex. : clôture, ligne électrique, mur de la maison, etc.). en ce référent à la fiche de l'essence téléchargeable sur le site :

<https://arbres.hydroquebec.com/recherche-arbres-arbustes>.

## 1.3. Utilisation des données personnelles

Lors de l'achat d'un arbre sur le site Internet Ensemble on verdit, l'acheteur autorise le GRAME à utiliser les coordonnées GPS de plantation de l'arbre et les partager avec la Soverdi et le REQ (Regroupement des éco-quartiers) à des fins d'élaboration d'une carte des arbres plantés. Cette carte a vocation à être diffusée sur un site Internet. Seules les données relatives au point GPS de l'adresse de plantation, ainsi que l'essence de l'arbre acheté seront utilisées.

## 2. POLITIQUE D'ÉCHANGE ET D'ANNULATION

- Il est possible d'échanger un (ou des) arbre(s) acheté(s) 10 jours suite à l'achat du ou des arbre(s).
- L'échange s'entend pour un arbre vendu au même prix. L'échange peut se faire uniquement en fonction des arbres disponibles au moment de la demande d'échange, la disponibilité des stocks varie en cours de saison.
- Dans le cas d'un échange pour un arbre à prix différent, un remboursement sera effectué pour votre achat initial et un nouvel achat sera effectué, en fonction des arbres disponibles au moment du remboursement.
- Afin de procéder à un échange, contactez le GRAME par courriel à [ensembleonverdit@grame.org](mailto:ensembleonverdit@grame.org) ou par téléphone au **438.505.8378**



### 3. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- Il est possible de demander le remboursement d'un ou des arbres achetés jusqu'à 10 jours après l'achat.
- Un arbre planté ne peut pas être remboursé.
- Si la période de remboursement est dépassée et que le client ne souhaite pas recevoir le service, l'arbre devient la propriété du GRAME.
- Le remboursement est effectué sur la carte de crédit utilisée, en ligne, lors de l'achat initial.
- Afin de procéder à une demande de remboursement, remplissez le [formulaire de demande de remboursement](#).

### 4. POLITIQUE D'ACTIVATION DE LA GARANTIE

La survie de l'arbre acheté dans le cadre de la campagne *Ensemble, on verdit* est garantie durant un an (365 jours) suivant l'achat de l'arbre, à condition qu'il ait été planté et entretenu adéquatement, dès sa prise de possession, par l'acheteur. Si vous souhaitez bénéficier de cette garantie, remplissez le [formulaire d'activation de garantie](#).

#### **Concernant la survie des arbres (Garantie des arbres)**

Les plantations réalisées par le GRAME s'inscrivent dans des initiatives municipales visant à accroître le couvert forestier du territoire en question et sont en partie subventionnées par des acteurs publics à cette fin. Dans ce cadre, le GRAME et le client sont tenus de fournir les conditions de croissance optimales aux arbres afin d'assurer leur survie.

Ainsi, le GRAME s'engage à :

- Garantir les arbres sur une année suivant la date de l'achat selon les modalités suivantes :
  - o Les arbres en question doivent être décédés ou gravement malades ou mal en point;
  - o La cause de leur état ne doit pas être de nature anthropique, c'est-à-dire relevant d'une mauvaise action ou de la négligence du propriétaire, du gestionnaire de terrain ou de quelconque employé ou sous-traitant relevant de sa responsabilité.



- Remplacer à ses frais les arbres concernés, le cas échéant, au meilleur moment de l'année en fonction des conditions climatiques, Et le client s'engage à :
- Fournir toutes les conditions propices au développement optimal des arbres, y compris un arrosage adéquat et une protection hivernale si nécessaire;
- Informer ses employés et sous-traitants effectuant des travaux sur le(s) site(s) de plantation, y compris l'entretien de la pelouse et le déneigement, de la présence des arbres, des conditions requises à leur bon développement et au besoin de les protéger lorsqu'une intervention pose un risque à leur intégrité, notamment la coupe d'herbes à l'aide d'un taille-bordure;
- Dans le cadre de travaux de construction à proximité des arbres, le propriétaire s'assure de respecter les mesures de protection minimales tel qu'indiqué dans les normes du Bureau de Normalisation du Québec, soit la mise en place d'une barrière physique équivalant à 12 fois le diamètre de l'arbre;

Par indice clair de négligence ou de mauvaise action, le GRAME considère entre autres, sans s'y restreindre :

- o Arbre brisé;
- o Écorce abîmée présentant des signes du passage d'un taille-bordure;
- o Signes de manque d'arrosage (p. ex. feuilles sèches, flétries ou tombées prématurément)
- o Signes d'entassement de neige sur l'arbre;
- o Arbre penché ou couché par un véhicule ou des activités de déneigement;
- o Écorce abîmée par un rongeur en l'absence d'une protection (protège-tronc)

---

## Details of the Ensemble on verdict campaign

- Trees sold as part of the Ensemble on verdict campaign are to be planted by GRAME.
- GRAME reserves the right to change the type of tree available at any time during the campaign.
- The Ensemble on verdict campaign is for residents outside of Montréal city limits.
- The Ensemble on verdict campaign is part of a global effort to maintain the vegetation cover of our communities and the resilience of our urban forests.



- Trees purchased in this campaign are intended, in particular, to replace dead or felled trees.
- The Ensemble on verdict campaign runs from the beginning of May to the end of September.
- Planting will take place throughout the campaign, with the last planting in October.
- There are no restrictions on tree species depending on the area;

## 2. GENERAL CONDITIONS OF THE ENSEMBLE ON VERDIT CAMPAIGN

### 2.1. Terms of purchase;

The buyer agrees to:

- Be the owner of a single-family or multi-family residence or be a manager duly authorized by the syndicate of co-owners of a building or be a tenant duly authorized by the owner of a single-family or multi-family residence located in the participating municipality;
- Ensure that the tree will not be planted in the city's right-of-way;
- Check the location of underground infrastructure: By finding out about private utility networks running under the property;
  - o By contacting Info-Excavation free of charge before the day of planting, and locating the planting site in relationship to underground infrastructure. The buyer must contact Info-Excavation to find out about underground utility lines on the property. Info-Excavation is a free service throughout Quebec that covers all underground networks of member companies (electricity, telephone, natural gas, cable and others). Call 1-800-ON- EXCAVE (1-800-663-9228).

### 2.2 Planting and maintenance

The buyer agrees to:

- Plant the tree at the planting address indicated, located in the participating area;
- Follow the maintenance advice, available in the maintenance tips section on the website;
- Water your tree properly by following the watering section of the website;



- Respect the required spacing near construction elements (e.g. fencing, power line, building wall, etc.) by referring to the species sheets downloadable from the website: <https://arbres.hydroquebec.com/search-trees-shrubs>

## 2.3 Use of personal data

When purchasing a tree on the Ensemble on verdict website, the buyer authorizes GRAMÉ to use the GPS coordinates of the tree planting location and to share them with Soverdi and REQ (Regroupement des éco-quartiers) for the purpose of creating a map of the trees planted. This map will be published on a website. Only the data relating to the GPS point of the plantation address, and the type of tree purchased, will be used.

## 3. EXCHANGE AND CANCELLATION POLICY

- Tree(s) can be exchanged within 10 days of purchase.
- The exchange will be for a tree sold at the same price. Exchanges can only be made for trees available at the time of the exchange request, since availability of stock varies during the season.
- In the case of an exchange for a differently priced tree, your original purchase will be refunded and a new purchase made, depending on the trees available at the time of the refund.
- To make an exchange, contact GRAMÉ by e-mail at [ensembleonverdit@grame.org](mailto:ensembleonverdit@grame.org) or by phone at 438.505.8378.

## 4. REFUND POLICY

- You can request a refund for a tree or trees up to 10 days after purchase.
- Once a tree has been planted, it cannot be refunded.
- If the refund period has passed and the client does not wish to continue receiving the service, the tree becomes the property of GRAMÉ.
- Refunds are made to the credit card used online for the original purchase.
- To request a refund, please fill out the [refund request form](#).

## 5. GUARANTEE ACTIVATION POLICY

The survival of a tree purchased through the Ensemble on verdict campaign is guaranteed for one year (365 days) following purchase of the tree, provided that it has been planted and



properly maintained by the purchaser from the time of purchase. To take advantage of this guarantee, please fill out the [guarantee activation form](#).

## Regarding tree survival (Tree Guarantee)

Plantings done by GRAMÉ are part of municipal initiatives to increase the forest cover of the area in question and are partially subsidized by public partners for this purpose. This means that GRAMÉ and the client are obliged to provide optimal growing conditions for the trees to ensure their survival.

Consequently, GRAMÉ agrees to:

- Guarantee the trees for one year from the date of purchase according to the following terms and conditions:
  - The trees in question must be dead or seriously ill or unhealthy;
  - The cause of their condition must not be man-made, i.e. due to the wrongful action or negligence of the owner, property manager or any employee or subcontractor under their responsibility.
- Replace the affected trees at their own expense, if necessary, at the best time of the year depending on the climatic conditions,

And the client agrees to:

- Provide all conditions for optimal tree development, including appropriate watering, and winter protection if necessary;
- Inform its employees and subcontractors carrying out work on the planting site(s), including lawn maintenance and snow removal, of the presence of trees, the conditions required for their proper development and the need to protect them when an action could pose a risk to their integrity, in particular the cutting of weeds with an edge trimmer;
- In the case of construction work near trees, the owner must ensure that the minimum protection measures as indicated in the standards of the Bureau de Normalisation du Québec are respected, i.e. the installation of a physical barrier equivalent to 12 times the diameter of the tree;

GRAMÉ considers clear evidence of negligence or wrongdoing to include, but not limited to, the following:

- A broken tree;
- Bark showing signs of damage from an edge trimmer;
- Signs of lack of watering (e.g. dry, wilted or prematurely fallen leaves)



- Signs of snow piling up on the tree;
- tree leaning or knocked down due to a vehicle or snow removal activities
- Bark damaged by a rodent in the absence of protection (trunk guard)